



SERVICE PUBLIC  
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ  
ET DES ÉNERGIES LOCALES  
EN ÎLE-DE-FRANCE

AU CŒUR DES **MUTATIONS**  
DU **SECTEUR ÉNERGÉTIQUE**  
EN ÎLE-DE-FRANCE

Hauts-de-Seine  
Seine-Saint-Denis  
Val-de-Marne  
Essonne  
Yvelines  
Val-d'Oise  
Seine-et-Marne

# 185

collectivités adhérentes pour le gaz, dont

# 64

 pour l'électricité

# 5,5

millions d'habitants sur le territoire

# 150<sup>M€</sup>

d'achat de gaz par an

# 3<sup>TWH</sup>

d'achat de gaz par an

# 1<sup>ER</sup>

acheteur public de gaz en France

# 11%

de la distribution française de gaz naturel

# 9 383<sup>KM</sup>

de réseaux gaz

# 240<sup>KM</sup>

de réseaux d'électricité enfouis en 15 ans

# 8 579<sup>KM</sup>

de réseaux électriques

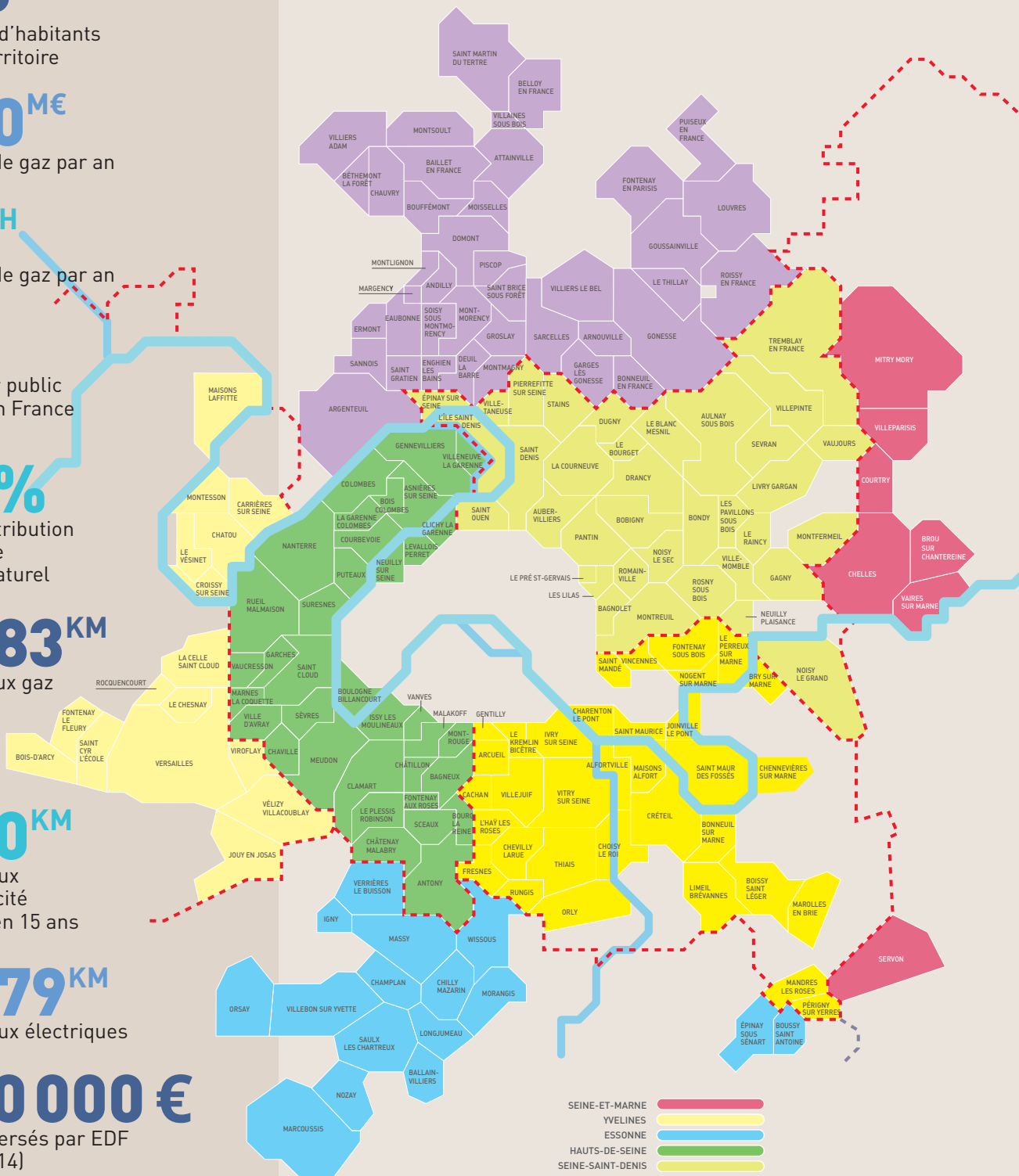
# 820 000 €

de CEE versés par EDF (2011/2014)

Plus de 

# 150

 collectivités bénéficiaires du dispositif des CEE



- SEINE-ET-MARNE
- YVELINES
- ESSONNE
- HAUTS-DE-SEINE
- SEINE-SAINT-DENIS
- VAL-DE-MARNE
- VAL-D'OISE

Limites de départements

# Une mission d'intérêt général



Le Sigeif est administré par un organe délibérant, le Comité d'administration, au sein duquel chaque commune est représentée par un délégué titulaire, assisté d'un suppléant, élu par le conseil municipal. Le Comité d'administration met en œuvre les choix stratégiques et la politique générale du Syndicat. Président du Sigeif depuis 1983, Jean-Jacques Guillet, député des-Hauts-de-Seine et maire de Chaville, a été réélu à l'unanimité lors du dernier renouvellement de mandat, en avril 2014. Il forme, avec les quinze vice-présidents du Bureau, l'exécutif du Sigeif.

En dépit des profondes mutations que connaît le paysage énergétique français depuis plusieurs années, la distribution du gaz et de l'électricité demeure un service public communal, principalement organisé sous le régime de la concession. Créé en 1904, le Sigeif est l'autorité organisatrice pour la distribution de l'énergie sur un territoire de 185 collectivités (5,5 millions d'habitants). À ce titre, le Sigeif exerce un contrôle technique et financier des réseaux ainsi que de la bonne exécution des missions de service public dévolues à ses concessionnaires, GRDF, Enedis et EDF Commerce.

Garant de la sécurité, de la continuité et de la qualité de l'approvisionnement des communes en gaz naturel et en électricité, le Sigeif assure ainsi l'égalité d'accès de tous les Franciliens à ce service public local de l'énergie.

Au-delà de ses missions historiques, le Sigeif a toujours cherché à anticiper et à adapter ses services aux exigences du moment. Ainsi, au lendemain de la grande tempête de 1999, le Sigeif a créé un service de maîtrise d'ouvrage chargé des travaux d'enfouissement des lignes électriques, coordonnés avec ceux portant sur l'éclairage public et les communications électroniques.

## Pionnier dans le groupement de commandes de gaz

De même, à l'occasion de l'ouverture des marchés de l'énergie à la concurrence en 2004, le Sigeif a été le premier syndicat d'énergie à coordonner un groupement de commandes pour l'achat de gaz.

## Acteur du développement d'unités de production locale d'énergies renouvelables

Afin de mieux accompagner les communes dans le cadre de la loi sur la « transition énergétique pour une croissance verte », le Sigeif a rénové ses statuts dès 2014. Si le socle de ses missions historiques a, bien entendu, été réaffirmé, son champ d'intervention est désormais élargi afin d'accompagner les communes et de favoriser le développement d'unités de production locale d'énergies renouvelables et de systèmes performants, en termes d'efficacité énergétique.

# Contrôle technique et financier des gestionnaires de réseaux de gaz et d'électricité en Île-de-France

Les réseaux de gaz et d'électricité sont la propriété des communes et, par délégation, celle du Sigeif qui les représente. De leur fiabilité dépendent la qualité et la sécurité de la distribution de ces énergies dans les foyers franciliens.

## De la qualité des produits à la valeur comptable des ouvrages

Le Sigeif assure le contrôle technique et financier des gestionnaires de réseaux de gaz et d'électricité en Île-de-France. Les principaux points de contrôle, aussi bien pour le gaz que pour l'électricité, portent sur la qualité « physique » des produits distribués, l'état du renouvellement et du renforcement des réseaux, l'analyse des incidents éventuels, l'évolution de la consommation et, point important, l'évolution de la valeur comptable et financière des ouvrages, patrimoine des collectivités.

## Collecte, contrôle et reversement de la TCFE aux communes adhérentes

Au lendemain de l'ouverture des marchés du gaz et de l'électricité à la concurrence, les communes ont dû faire face à un accroissement important du nombre de fournisseurs, rendant la collecte de la TCFE (taxe sur la consommation finale d'électricité) plus lourde et plus complexe à gérer pour les communes.

Afin de simplifier la tâche de ces dernières, le Sigeif a mis en place un dispositif pour mutualiser la collecte de cette taxe et en contrôler l'assiette et les montants auprès de l'ensemble des fournisseurs. Aujourd'hui, le Sigeif exerce cette mission pour le compte de 51 communes, auprès de 15 fournisseurs.



# Concilier **économies** budgétaires et **protection** de **l'environnement**

La crise économique et la réduction des dotations de l'État incitent les villes à rechercher des économies partout où c'est possible. Le Sigeif propose une série de dispositifs qui associent maîtrise de l'énergie, qualité de l'environnement et économies budgétaires.

**Travaux d'enfouissement : la part communale peut être ramenée à 15% ou même à 0%, selon les départements**

L'enfouissement des lignes électriques s'inscrit dans une volonté d'améliorer l'environnement et l'esthétique urbaine, mais aussi d'assurer la qualité de la desserte et la sécurisation du réseau électrique.

En additionnant la contribution du Sigeif – qui varie de 22 à 27% du montant HT des travaux – à celle du concessionnaire Enedis, la part résiduelle pour les communes peut être ramenée à 15%, ou même être quasiment nulle, en fonction des conventions signées avec les départements.

**Éclairage public : le Sigeif contribue à hauteur de 17,7%**

Soutenir l'effort de renouvellement et de modernisation des installations d'éclairage public est également l'une des missions du Sigeif en faveur de l'environnement. Le Sigeif participe à plus de 17,7% (valeur 2015) du montant hors taxes des travaux d'éclairage public réalisés par ses communes ou leurs groupements.



## **Coordination des travaux et mutualisation cartographique**

Les travaux visant à entretenir, renforcer ou étendre les réseaux d'eau, de gaz, d'électricité ou de télécommunications sollicitent une multiplicité d'intervenants. Ils imposent une coordination rigoureuse pour éviter de multiplier les interventions désordonnées sur la voie publique. Pour aider les communes, le Sigeif, en collaboration avec le Sedif et le Sipperec, a créé l'association Syncom, qui gère une plateforme destinée à suivre au jour le jour les ouvertures et les fermetures de fouilles réalisées par ces syndicats et leurs délégataires, Véolia, Enedis et GRDF, également adhérents de l'association.



## Assurer la valorisation optimale des certificats d'économies d'énergie

En investissant dans des programmes d'économies d'énergie spécifiques, les collectivités locales peuvent obtenir des certificats d'économies d'énergie (CEE) et les vendre sur un registre national.

Compte tenu de la complexité du dispositif, le Sigeif propose depuis 2011 un service « clefs en main », qui va de la définition précise du projet d'économies d'énergie envisagé à la vente de ces certificats et à la redistribution des sommes perçues aux communes, au prorata de leurs investissements.

Le seuil de dépôt des certificats ayant augmenté en 2015, le Sigeif et le Siperpec se sont rapprochés afin de permettre à un plus grand nombre de collectivités et d'établissements publics de valoriser leurs actions en faveur des économies d'énergie.



## Groupement d'achat de gaz : acheter mieux et moins cher

Il y a plus de dix ans, le Sigeif a été le premier syndicat intercommunal à créer et coordonner un groupement d'achat de gaz. Il permet aujourd'hui à près de 600 acheteurs franciliens, soit plus de 10 000 points de livraison, de réduire leur facture d'énergie. Avec 3 TWh et un marché de 150 millions d'euros par an, le Sigeif est l'un des trois plus gros acheteurs publics de gaz sur le marché français et le premier en Île-de-France.

Au cours des dernières années, chaque appel d'offres a suscité la réponse d'une dizaine des plus grands fournisseurs de gaz présents sur le marché des clients publics. Ils ont généré d'importantes économies pour les adhérents du groupement (ex. : - 20% en moyenne par rapport aux tarifs réglementés en vigueur jusqu'à fin 2015).

En centralisant les besoins des acheteurs publics au sein d'une procédure unique, les appels d'offres du Sigeif permettent non seulement de profiter d'un effet de masse important, mais aussi de simplifier le travail des services d'achat en toute sécurité, tant sur le plan financier que sur le plan juridique. En outre, ce groupement de commandes donne accès à diverses prestations de conseil et d'aide à la décision en matière d'efficacité énergétique.



# Accompagner les communes pour accélérer la **transition énergétique**

Le secteur de l'énergie est l'un des plus innovants de l'industrie française : énergies solaire, éolienne, géothermie, biogaz, réseaux de chaleur, cogénération GNV... Il est parfois difficile de s'y retrouver. Le Sigeif accompagne les collectivités locales pour les conseiller, favoriser le développement d'unités de production locale d'énergies renouvelables et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

## Veille technologique et expérimentation de solutions innovantes.

Le Sigeif exerce une veille permanente dans le domaine des technologies émergentes. Au-delà de la veille, l'objectif est d'acquérir une expertise solide en mettant en relation le secteur recherche et développement de l'industrie et les besoins des communes, dans le cadre d'expérimentations concrètes, puis d'en diffuser le retour d'expérience à l'ensemble des adhérents du Syndicat.



## Le conseil en énergie partagé : un accompagnement «sur mesure» pour les communes de moins de 10 000 habitants

Retenu en 2013, dans le cadre d'un appel à projets de l'Ademe régionale, le Sigeif a proposé à vingt-deux communes de moins de 10 000 habitants du Val-d'Oise de les accompagner gratuitement pour les aider à maîtriser et suivre leur consommation énergétique. Suite aux résultats obtenus (une réduction de 5 à 10% de leur consommation d'énergie), le Sigeif a décidé d'étendre ce dispositif à l'ensemble de ses communes adhérentes de moins de 10 000 habitants.

## Une «boîte à outils» pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments

Dans le cadre du groupement de commandes qu'il coordonne, le Sigeif propose diverses prestations de conseil et d'aide à la décision aux collectivités permettant d'optimiser l'efficacité énergétique de leur patrimoine bâti et/ou d'expertiser des projets dans le neuf.

À l'issue d'un appel d'offres, le Sigeif a retenu deux bureaux d'études pour prendre en charge ces prestations. Les communes peuvent bénéficier d'un prix compétitif en utilisant directement le marché à bons de commande attribué par le Sigeif.





# Développer des stations GNV pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

Le GNV séduit aujourd'hui les transporteurs routiers pour ses performances économiques et ses vertus écologiques. Malheureusement, le développement de la mobilité GNV est limité en France par l'insuffisance de l'offre de stations de recharge des véhicules.

## Créer un véritable réseau d'ici à dix ans

Afin de pallier cette carence, le Sigeif a, en décembre 2014, avec la ville de Paris, GRDF et le groupe La Poste – avec le soutien financier de la région Île-de-France – établi un partenariat visant à développer en Île-de-France un réseau maillé de stations-service publiques d'avitaillement. Le Sigeif est chargé de la recherche de foncier et de la maîtrise d'ouvrage pour la construction de ces stations. Une première station ouvre à Bonneuil-sur-Marne, en novembre 2016, sur le port fluvial.

## Une SEM portera l'investissement

Pour bâtir ce réseau, une SEML, société d'économie mixte locale, dénommée Sigeif Mobilités, a été créée. Elle portera un investissement global estimé à une dizaine de millions d'euros. La Caisse des dépôts accompagne ce projet d'envergure, qui est soutenu par de grands syndicats techniques d'Île-de-France tels que le Sycotm (Agence métropolitaine des déchets ménagers) le Siapp (Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne) et le Siredom (Syndicat intercommunal pour le recyclage et l'énergie par les déchets et ordures ménagères), ainsi que par GRTgaz, le premier gestionnaire de réseau de transport de gaz. Ils seront rejoints par d'autres partenaires, publics et privés, dès 2017.



## ➤ Le bio-GNV, carburant durable par excellence

Produit à partir des déchets organiques, le biogaz, une fois épuré, a les mêmes propriétés que le gaz naturel ; il peut donc être injecté dans le réseau et servir de carburant. Comme le gaz naturel, il permet de réduire de 80 % les émissions de gaz à effet de serre, par rapport à l'essence ou au gazole.



# Au cœur de la **transition énergétique** en Île-de-France

Conformément à la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le Sigeif a créé une commission consultative paritaire associant les établissements publics territoriaux à fiscalité propre présents sur son territoire.

Cette commission, composée de vingt-quatre membres et présidée par le Sigeif, a vocation à être un lieu d'échanges pour coordonner l'action de ses membres dans le secteur de l'énergie, faciliter l'échange des données et mettre en cohérence les investissements. Sa création permet en outre au Sigeif d'assurer, à la demande, et pour le compte de ses membres, l'élaboration de leur plan climat air énergie.

Le Sigeif participe également à la commission consultative présidée par la Métropole du Grand Paris et chargée, aux termes de la loi NOTRe, d'examiner le schéma directeur des réseaux d'énergie métropolitains : réseaux de gaz, d'électricité, de chaleur et de froid. Il est, à ce titre, le garant de leur complémentarité.

## Le Sigeif est associé aux services urbains du Grand Paris

À l'occasion de la COP 21, le Sigeif s'est rapproché du Siaap (Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne), du Syctom (Agence métropolitaine des déchets ménagers), du Sedif (Syndicat

des eaux d'Île-de-France), du Sipperec (Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication) et de l'EPTB Seine Grands Lacs, réunis sous la bannière des services publics du Grand Paris. Il s'agit, pour ces grands syndicats intercommunaux, d'inventer une gestion raisonnée des ressources et de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la métropole.













SERVICE PUBLIC  
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ  
ET DES ÉNERGIES LOCA



# TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET VEILLE TECHNOLOGIQUE



SERVICE PUBLIC  
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ  
ET DES ÉNERGIES LOCALES  
EN ÎLE-DE-FRANCE

Le Sigeif exerce une veille permanente dans le domaine des technologies émergentes. Au-delà de la veille, l'objectif est d'acquérir une expertise en mettant en relation le secteur recherche et développement et les besoins des communes dans le cadre d'expérimentations concrètes sur le terrain, puis d'en diffuser le retour d'expérience à l'ensemble des adhérents du Syndicat.



## Le Sigeif met en relation le secteur de la recherche et les besoins des communes

### • 2012

Installation d'un **écogénérateur au gaz** dans un bâtiment administratif de Nanterre en partenariat avec GRDF.

**Résultats** : l'électricité générée par l'écogénérateur permet de couvrir un tiers des besoins électriques annuels du site. 80 % de l'électricité produite est autoconsommée.

### • 2013

Installation d'une **pompe à chaleur gaz à absorption** dans une crèche de Tremblay-en-France en partenariat avec GRDF.

**Résultats** : diminution de la facture de gaz naturel de l'ordre de 50 % par rapport à l'ancienne chaudière.

### • 2015

Expérimentation d'une « **pile à combustible** » dans le cadre d'un projet lancé par Engie (Crigen) visant à installer 1000 piles à combustible en Europe. Le test est en cours dans une école maternelle de Pierrefitte-sur-Seine.

**Objectif** : exploiter de façon optimisée 5kW électriques et 7,5 kW thermiques. Les résultats seront disponibles en 2017. Le coût est supporté par Engie.

À l'issue de cette expérimentation, la chaudière utilisée en secours et en appoint sera rétrocédée à la commune.

### • 2015

Expérimentation en cours d'un module de micro-cogénération dans le groupe scolaire Paul Bert à Antony en collaboration avec GRDF.

**Objectifs** : assurer une partie des besoins de chauffage et produire de l'électricité en économisant 20 % d'énergie primaire. Résultats disponibles à partir de 2017.

## 2

NOUVELLES  
EXPÉRIMENTATIONS  
EN COURS



## COMMENT S'INSCRIRE DANS CE DISPOSITIF ?

- Le lancement des expérimentations est matérialisé par un **appel à manifestation d'intérêt lancé par le Sigeif** auprès de toutes les communes susceptibles de présenter leur candidature pour un ou plusieurs sites.
- Les expérimentations sont réalisées dans les communes adhérentes, en fonction des besoins et des caractéristiques techniques du site recherché.
- **Le Sigeif soutient en moyenne une à deux initiatives par an**, la plupart du temps en partenariat avec GRDF. Selon le montage, les partenaires peuvent cofinancer les équipements, l'instrumentation et le suivi des mesures.



Julien Gallienne



01 44 13 93 00



julien.gallienne@sigeif.fr

# CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)



SERVICE PUBLIC  
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ  
ET DES ÉNERGIES LOCALES  
EN ÎLE-DE-FRANCE

Le dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE) contraint les vendeurs d'énergie à réaliser des économies d'énergie, soit en intervenant sur leur patrimoine, soit en incitant leurs clients (dont les collectivités) à le faire en investissant dans des équipements ou programmes spécifiques. En échange, ces clients reçoivent des CEE qu'ils peuvent valoriser financièrement.



## Un « service clé en main », de la définition du programme d'économie d'énergie à la redistribution des sommes perçues

- Dès 2011, le Sigeif a mis en place un service « clé en main » allant de la définition précise du programme à la revente des certificats.
- En 2014, le Sigeif a valorisé avec EDF et redistribué pour plus de 820 000 € de CEE aux communes.
- Le seuil de dépôt minimal étant passé de 20 GWh cumac à 50 GWh cumac\* en 2015, le Sigeif et le Sipperec ont décidé de se rapprocher afin de permettre à un plus grand nombre de collectivités et d'établissements public de se regrouper et de valoriser leurs actions en faveur des économies d'énergie.
- À ce jour, plus de **150 bénéficiaires ont rejoint le partenariat** proposé par le Sigeif et le Sipperec.



## Une contribution pouvant aller de 5 à 25 % en fonction des dossiers

- Le Sigeif et le Sipperec accompagnent les collectivités très en amont, de la définition précise du programme (conseil en efficacité énergétique), à la constitution, au regroupement et au dépôt des dossiers au Pôle National des CEE pour validation.
- Sitôt la validation par l'État, **les CEE sont vendus sur le marché national, au plus offrant**. Dans un délai de 30 jours, 80 % de ces sommes sont reversées aux communes adhérentes au prorata de leurs investissements. 20 % restant sont conservés pour couvrir les frais (assistance à maîtrise d'ouvrage).
- Les CEE peuvent représenter une contribution allant environ de 5 à 25 % de l'investissement en fonction des dossiers (contribution à laquelle il convient d'ajouter les économies réalisées à long terme par la mise en place des opérations).

# 150

BÉNÉFICIAIRES ONT DÉJÀ REJOINT LE PARTENARIAT SIGEIF/SIPPEREC



## COMMENT PROFITER DE CE SERVICE ?

- Le dispositif est ouvert à tous les acteurs prévus par la loi (notamment les communes, les structures intercommunales et autres établissements publics, les bailleurs sociaux).
- **Il est important d'adhérer au dispositif le plus tôt possible** afin de prendre en charge les opérations et d'établir les dossiers dans les meilleures conditions.
- Les dossiers des adhérents sont regroupés et déposés au fil de l'eau.



Julien Gallienne



01 44 13 93 00



cee@sigeif.sipperec.com

\* Loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public d'électricité.

# CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)

L'énergie recouvre une part de plus en plus importante dans les dépenses de fonctionnement des communes et notamment des petites communes. Il devient prioritaire aujourd'hui de les maîtriser. Les communes de moins de 10 000 habitants ne disposent pas toujours des moyens suffisants en interne pour mettre en œuvre une véritable politique de maîtrise de l'énergie. C'est pourquoi le Sigeif a créé un service qui leur est spécialement dédié.



## Une expertise mise gracieusement à la disposition des villes de moins de 10 000 habitants

- Fruit d'une longue expérience dans le **conseil énergétique aux collectivités**, le Conseil en énergie partagé du Sigeif a été mis au point dans sa forme actuelle en 2013 à l'issue d'un appel à projets de l'**ADEME**.
- Il se déploie aujourd'hui dans 22 communes du Val d'Oise et, depuis 2015, une vingtaine de communes d'autres départements.
- Après une visite préalable, le Conseil en énergie partagé comporte trois volets : un **Bilan Énergie Patrimonial**, le **suivi régulier** des consommations et des dépenses énergétiques, ainsi qu'un regard critique et une **assistance** sur les études ou projets menés par les communes.



SERVICE PUBLIC  
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ  
ET DES ÉNERGIES LOCALES  
EN ÎLE-DE-FRANCE

RÉSERVÉ AUX VILLES  
DE MOINS DE

# 10 000

HABITANTS



## COMMENT PROFITER DE CE SERVICE ?

- **La commune doit être adhérente au Sigeif** et sa population ne doit pas excéder 10 000 habitants.
- Elle ne doit pas être déjà engagée dans le même type de dispositif avec d'autres structures (une ALEC par exemple).
- Après délibération du Conseil municipal, la commune volontaire signe une convention de partenariat avec le Sigeif.
- Ce service est **entièrement pris en charge par le Sigeif** et n'engendre pas de surcoût pour la commune. En contrepartie, la commune s'engage à se rendre disponible pour la mission et à valoriser les opérations éligibles au CEE qu'elle réaliserait sur son patrimoine.

### Plus d'infos :

[Pour le Val d'Oise](#)



Pascaline Galy



01 70 69 01 20



[pascaline.galy@sigeif.fr](mailto:pascaline.galy@sigeif.fr)

[Pour les autres départements](#)



Thomas Naël



01 70 69 01 26



[thomas.nael@sigeif.fr](mailto:thomas.nael@sigeif.fr)